

Décision

Générale

colonial

Décision n° 507/SG/ESJ fixant la composition de la Commission de l'examen d'entrée en classe de 6° première session 1968.

n° 507/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

Date de publication

2 avril 1968

Numéro JO

n° 8 du 25/04/1968

Date du numéro

25 avril 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Des centres d'examen pour l'entrée en classe de 6° seront ouverts le jeudi 30 mai 1968 à 7 heures précises à: Djibouti : Lycée de Djibouti, pour les candidats et candidates de ce District; Ali-Sabieh: Ecole d'Ali-Sabieh, pour les candidats et candidates de ce Cercle; Dikhil: Ecole de Dikhil, pour les candidats et candidates de ce Cercle; Tadjoura: Ecole de Tadjoura, pour les candidats et candidates de ce Cercle; Obock : Ecole d'Obock, pour les candidats et candidates de ce Cercle. Art. 2. — La présidence du jury de cet examen sera assurée par l'inspecteur, chef du Service de l'Enseignement du premier degré, et la vice-présidence par M: le proviseur du Lycée ou son représentant. Art. 3. — Les commissions de surveillance seront ainsi composées : Ali-Sabieh. — Vice-président: M. Archevêque, directeur A.T.J. Membres: MM. Ruff et Renaut, instituteurs Dikhil; Père Lucikern, Dikhil. Dikhil. — Vice-président: M. Stamm, directeur Djibouti. Membres : MM. Fouad Salem, instituteur Djibouti; Houssein Abdi Gouled, directeur Ambouli ; Crottier, instituteur Djibouti ; Frère Marion, directeur Djibouti. Tadjoura. — Vice-président: M. Cazet, directeur Djibouti. Membres: MM. Kassim Saïd, directeur Djibouti; Guichard, instituteur Djibouti; Frère Bruno Ferte, instituteur Djibouti. Obock. — Vice-président : Mme Carrère, directrice Djibouti. Membres: Mme Achard, directrice Djibouti; M. Pasquier, instituteur Tadjoura ; Frères Werny, instituteur Ali-Sabieh. Djibouti. — Surveillance générale de l'examen : ML le censeur. Membres : Mmes : Régnauld, professeur lycée ; Bois, professeur lycée ; Gadais, professeur lycée : Sœur Brigitte Marie, école Nativité: Nicolay, institutrice Djibouti : Aubert, institutrice Djibouti ; Houssaine/ institutrice Djibouti; Youssouf, institutrice Djibouti ; Jaffrenou, institutrice Djibouti Mlles : Noël Thérèse, Ferry, Le Mat, institutrices Djibouti: MM. Djama Youssouf, directeur Djibouti; Alaoui, directeur Arta ; Cornette, instituteur Oboek ; Dauphin, instituteur Dammerdjog ; Gérard, instituteur Djibouti ; Romanetto, instituteur Randa ; Kremblay, instituteur Tadjoura ; sarotte, Fouad, Saleh, Mohamed Ahmed Salem, Houssein Abdou: Said, Cheiko Hassan, instituteurs, Djibouti. Art. 4 — La commission de correction siégeant à Djibouti le jeudi 30 mai à 14 heures sera ainsi composée : Secrétaires : M. Bourdeau, conseiller pédagogique ; Mme Jaffrenou, institutrice Djibouti, Membres : Mmes Lachal, Bois, Gadais Régnauld, Xiste, professeurs lycée Djibouti ; Sœur Brigitte Marie et sœur Marie-Claire Claude, école Nativité. Mlles; Vachin et Decacères, professeurs lycée Djibouti : Serre, école de la Nativité. Mmes : Sauvageot, institutrice chargé du CET. ; Agosti, Roques, Nicolini, Briançon, Babinot, institutrices Djibouti. MM. : Achard, professeur lycée Djibouti ; Liccioni, professeur C.E.G. : Frère Charles Bower, frère R. Vantard, frère P. Bouvier, école Charles de Foucauld : Pugnet, directeur Ali-Sabieh ; Ali Ibrahim, directeur Dikhil ; Parisse, instituteur Djibouti ; Richaud, instituteur Yoboki ; Guichard, instituteur Djibouti ; Djama Aden Chouaïib, instituteur Djibouti ; Ahmed Houssein Ali, instituteur Djibouti ; Houssein Hassan Houssein, instituteur Djibouti ; Luiggi, instituteur Djibouti : Crottier, instituteur Djibouti; Sauleau, instituteur Djibouti ; Fouad Salem, instituteur Djibouti ; Pasquier, instituteur Tadjoura; Demol, instituteur Dikhil.

